

CARSAT RHONE ALPES
35 rue Maurice Flandin
69436 LYON CEDEX 03

A rappeler dans tous vos courriers

Votre N° de sécurité sociale :
2380199127193

MME BILLERA MESSANA ROSARIA
VIA DELLE FONTANELLE 2
I 06057 MONTE CASTELLO DI VIBI PG
ITALIE

Attestation de paiement

Madame,

Le 25 février 2016

Je soussigné, Agent Comptable de la CARSAT RHONE ALPES, certifie que la personne désignée ci-dessous :

Mme BILLERA MESSANA ROSARIA
VIA DELLE FONTANELLE 2 I 06057 MONTE CASTELLO DI VIBI PG ITALIE,

titulaire d'une pension ou allocation a perçu la(les) somme(s) suivante(s) :

Mensualité	Montant payé	Montant déclaré
01/2016	458,86	
12/2015	458,86	
11/2015	458,86	458,86
10/2015	458,86	458,86
09/2015	458,40	458,40
08/2015	458,40	458,40
07/2015	458,40	458,40
06/2015	458,40	458,40
05/2015	458,40	458,40
04/2015	458,40	458,40
03/2015	458,40	458,40
02/2015	458,40	458,40

Recevez, Madame, mes sincères salutations.

L'Agent Comptable



La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art L 114-13 du code de la sécurité sociale, art 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal). En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L114-17 du code de la sécurité sociale.